

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 2701, RUE DAVID**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil prévue pour le **lundi 11 juillet 2022** à 20 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est, le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée par **M. Steven Mercier et Mme Daphnée Dubé relativement à la propriété située au 2701 de la rue David** (lot 6 268 200 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda. Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison de la subdivision projetée de l'actuel lot 6 268 200 dont les éléments de non-conformité par rapport à la réglementation d'urbanisme en vigueur, soit le règlement de zonage N° 2015-844 et le règlement de lotissement N° 2015-845 de la Ville de Rouyn-Noranda, seraient les suivants :

Parcelle 1 du lot :

- la largeur du lot serait de 10,11 mètres au lieu du minimum de 12 mètres exigé;
- la marge de recul latérale totale serait de 2,44 mètres au lieu du minimum de 3 mètres exigé;

Parcelle 2 du lot :

- la largeur du lot serait de 10,1 mètres au lieu du minimum de 12 mètres exigé;
- la marge de recul latérale totale serait de 2,4 mètres au lieu du minimum de 3 mètres exigé.

Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre la subdivision dudit lot, tel que ci-dessus mentionné, ainsi que le maintien des lots ainsi créés pour la durée de leur existence. Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 1^{er} jour de juin 2022
et publié le 15 juin 2022



Angèle Tousignant, greffière